



**VERITAS**  
Asset Management

**États financiers annuels**

**FONDS D' ACTIONS CANADIENNES VERITAS**

31 décembre 2024

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES VERITAS

## 31 décembre 2024

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-3
État de la situation financière .....	4
État du résultat global.....	5
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables .....	6
Tableau des flux de trésorerie .....	7
Annexe du portefeuille.....	8-9
Notes annexes .....	10-19

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de  
Fonds d'actions canadiennes Veritas (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 25 février 2025

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## État de la situation financière Aux 31 décembre 2024 et 2023

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie (note 3)	326 006 \$	261 306 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	39 187 858	30 673 773
Dividendes et intérêts à recevoir	100 296	78 394
Souscriptions à recevoir	16 702	11 158
	39 630 862	31 024 631
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	47 937	50 340
Frais de gestion à payer (note 5)	32 081	24 824
Rachats à payer	4 462	2 309
	84 480	77 473
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	39 546 382 \$	30 947 158 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	3 404 350 \$	2 946 995 \$
Catégorie F	32 673 941	25 252 366
Catégorie I	3 468 091	2 747 797
	39 546 382 \$	30 947 158 \$
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)</b>		
Catégorie A	226 628	227 215
Catégorie F	2 130 418	1 914 759
Catégorie I	231 782	214 041
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>		
Catégorie A	15,02 \$	12,97 \$
Catégorie F	15,34	13,19
Catégorie I	14,96	12,84

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

« Antonio Scilipoti »

\_\_\_\_\_  
Gestionnaire et fiduciaire  
Veritas Asset Management Inc.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## État du résultat global Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Revenus</b>		
Profit net réalisé sur placements	3 680 704 \$	2 086 189 \$
Variation nette de la plus-value latente des placements	3 244 768	36 741
Revenu de dividendes	917 840	865 926
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	141 659	87 780
Autres revenus	1 953	2 446
	<u>7 986 924</u>	<u>3 079 082</u>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 5)	373 606	332 316
Coûts d'exploitation	209 164	194 451
Honoraires d'audit	38 724	38 161
Droits de garde	38 305	29 059
Frais juridiques	19 529	22 108
Honoraires du comité d'examen indépendant	14 477	12 717
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	11 728	29 889
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	460	2 397
Retenues d'impôt à la source	208	-
Remboursements de charges par le gestionnaire (note 5)	(448)	(3 801)
	<u>705 753</u>	<u>657 297</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>7 281 171 \$</u>	<u>2 421 785 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	621 535 \$	178 609 \$
Catégorie F	5 971 498	2 022 446
Catégorie I	688 138	220 730
	<u>7 281 171 \$</u>	<u>2 421 785 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 12)</b>		
Catégorie A	2,87 \$	0,82 \$
Catégorie F	3,09	1,06
Catégorie I	3,20	1,10

## Fonds d'actions canadiennes Veritas

### État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
<b>31 décembre 2024</b>							
Catégorie A	2 946 995 \$	315 516 \$	(479 696) \$	(178 226) \$	178 226 \$	621 535 \$	3 404 350 \$
Catégorie F	25 252 366	6 121 819	(4 662 482)	(1 930 488)	1 921 228	5 971 498	32 673 941
Catégorie I	2 747 797	35 000	(2 844)	(231 325)	231 325	688 138	3 468 091
	<u>30 947 158 \$</u>	<u>6 472 335 \$</u>	<u>(5 145 022) \$</u>	<u>(2 340 039) \$</u>	<u>2 330 779 \$</u>	<u>7 281 171 \$</u>	<u>39 546 382 \$</u>

\* Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à néant et à néant.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
<b>31 décembre 2023</b>							
Catégorie A	2 821 871 \$	403 614 \$	(457 099) \$	(119 787) \$	119 787 \$	178 609 \$	2 946 995 \$
Catégorie F	30 963 349	4 404 634	(12 130 799)	(1 407 724)	1 400 460	2 022 446	25 252 366
Catégorie I	2 480 177	48 500	(1 610)	(155 478)	155 478	220 730	2 747 797
	<u>36 265 397 \$</u>	<u>4 856 748 \$</u>	<u>(12 589 508) \$</u>	<u>(1 682 989) \$</u>	<u>1 675 725 \$</u>	<u>2 421 785 \$</u>	<u>30 947 158 \$</u>

\*\* Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 41 193 \$ et à (41 193) \$.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Tableau des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 281 171 \$	2 421 785 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Profit net réalisé sur placements	(3 680 704)	(2 086 189)
Variation nette de la plus-value latente des placements	(3 244 768)	(36 741)
Variation des soldes hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des dividendes et intérêts à recevoir	(21 902)	37 613
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(2 403)	3 403
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	7 257	(5 314)
Produit de la vente de placements	38 413 124	86 170 955
Achat de placements	(40 035 450)	(79 103 649)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	<u>(1 283 675)</u>	<u>7 401 863</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	6 466 791	4 806 316
Montant payé au rachat de parts rachetables	(5 142 869)	(12 546 006)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	(2 340 039)	(1 682 989)
Réinvestissement des distributions	2 330 779	1 675 725
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>1 314 662</u>	<u>(7 746 954)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	30 987	(345 091)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	33 713	(9 768)
Trésorerie au début de l'exercice	261 306	616 165
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>326 006 \$</u>	<u>261 306 \$</u>
<b>Informations supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	460 \$	2 397 \$
Intérêts reçus	141 659	87 780
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	895 730	903 538

\* Inclues dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Annexe du portefeuille Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
11 900	Mines Agnico Eagle Limitée	895 695 \$	1 338 274 \$	3,38
70 300	Air Canada	1 264 539	1 564 878	3,96
22 300	Allied Properties Real Estate Investment Trust	382 058	382 445	0,97
28 000	AltaGas Ltd.	724 298	937 440	2,37
27 700	ARC Resources Ltd.	608 738	722 139	1,83
27 500	Aritzia Inc.	944 760	1 469 600	3,72
18 000	Groupe AtkinsRéalis inc.	1 016 416	1 372 680	3,47
10 200	Bombardier Inc.	505 633	997 050	2,52
24 500	Brookfield Infrastructure Partners LP	998 142	1 119 160	2,83
22 800	Canadian Natural Resources Ltd.	885 072	1 011 864	2,56
15 300	Canadien Pacifique Kansas City Ltée	1 611 089	1 592 424	4,03
47 300	Cenovus Energy Inc.	1 090 218	1 030 667	2,61
14 944	Cogeco Communications inc.	914 395	1 006 478	2,55
250	Constellation Software Inc.	782 397	1 111 228	2,81
20 300	Enbridge Inc.	1 001 026	1 238 503	3,13
15 000	Fortis Inc.	837 750	895 950	2,27
1 700	George Weston limitée	356 436	380 018	0,96
7 400	goeasy Ltd.	966 347	1 233 654	3,12
9 946	Fiducie de placement immobilier Granite	728 634	693 833	1,75
39 274	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	697 235	671 585	1,70
13 011	Linamar Corp.	838 291	738 895	1,87
4 200	Les Compagnies Loblaw Limitée	541 543	794 514	2,01
14 000	Lumine Group Inc.	490 231	575 960	1,46
19 064	Lundin Gold Inc.	418 602	584 502	1,48
25 000	Société Financière Manuvie	903 385	1 104 000	2,79
11 500	Metro inc.	918 976	1 036 725	2,62
10 100	Banque Nationale du Canada	1 242 787	1 323 504	3,35
19 300	Québecor Inc.	622 266	607 950	1,54
39 400	Fonds de placement immobilier RioCan	729 488	720 232	1,82
9 900	Shopify Inc.	1 075 662	1 514 601	3,83
44 900	South Bow Corp.	1 487 048	1 523 008	3,85
14 000	Financière Sun Life inc.	1 188 276	1 194 900	3,02
6 600	TFI International Inc.	1 365 452	1 281 984	3,24
20 700	La Banque Toronto-Dominion	1 559 824	1 584 171	4,01
9 800	Tourmaline Oil Corp.	661 342	651 896	1,65
		<u>31 254 051</u>	<u>36 006 712</u>	<u>91,08</u>

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Annexe du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions américaines</b>			
24 000	Dorian LPG Ltd.	814 939 \$	842 432 \$	2,13
12 400	Restaurant Brands International Inc.	1 205 679	1 164 137	2,94
14 500	Wheaton Precious Metals Corp.	986 556	1 174 577	2,97
		<u>3 007 174</u>	<u>3 181 146</u>	<u>8,04</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	34 261 225	39 187 858	99,12
	Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	<u>(5 884)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b><u>34 255 341 \$</u></b>	39 187 858	99,12
	<b>Autres actifs, montant net</b>		<u>358 524</u>	<u>0,88</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b><u>39 546 382 \$</u></b>	<b><u>100,00</u></b>

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

---

### 1. ORGANISATION DU FONDS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'actions canadiennes Veritas (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 23 avril 2018 (la « déclaration de fiducie »), dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mai 2018. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme et des rendements améliorés ajustés en fonction des risques par rapport à l'indice de rendement total composé S&P/TSX au moyen d'un portefeuille composé principalement de placements dans des titres de sociétés canadiennes. Pour atteindre l'objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse, mais il peut également investir dans d'autres titres. Le Fonds investira dans un portefeuille concentré de titres choisis par le gestionnaire de portefeuille en fonction (en partie) des recommandations de Veritas Investment Research qui reposent sur une analyse fondamentale fondée sur des principes de comptabilité judiciaire. Lors de la constitution du portefeuille de placements du Fonds, le gestionnaire de portefeuille cherchera à réduire au minimum la volatilité.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 25 février 2025.

#### *Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées*

États financiers : Présentation et informations à fournir :

En avril 2024, dans le cadre des Normes IFRS de comptabilité, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. En plus d'introduire des exigences concernant le regroupement et la ventilation des informations, la nouvelle norme exige que de nouveaux sous-totaux précis soient présentés dans l'état du résultat net et que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, dans le cadre des Normes IFRS de comptabilité, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

---

### 3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

#### Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

#### Instrument financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

**Niveau 1** – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

**Niveau 2** – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

**Niveau 3** – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Aux 31 décembre 2024 et 2023, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

#### Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la JVRN.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la JVRN. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à la JVRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

#### Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter les instruments. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

---

### 3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille**

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille dans l'état du résultat global.

#### **Coût des placements**

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

#### **Opérations de placement et comptabilisation des revenus**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement selon le taux nominal de l'instrument sous-jacent, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le profit réalisé à la vente de placements et la plus-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

#### **Conversion des devises**

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est (le « taux à la clôture »), un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value latente des placements dans l'état du résultat global.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes IFRS amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### **Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine catégorie de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette catégorie en circulation à la fin de l'exercice.

#### **Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque catégorie de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

---

### 3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés en tant qu'actifs financiers et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Les créiteurs et charges à payer, les rachats à payer et les frais de gestion à payer sont classés en tant que passifs financiers et sont présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

#### Trésorerie et dette bancaire

La trésorerie et la dette bancaire comprennent des dépôts détenus ou des crédits disponibles auprès d'institutions financières et sont comptabilisées au coût amorti.

### 4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

#### Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

### 5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

#### Frais de gestion

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion calculés quotidiennement selon un pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts applicable qui compose le Fonds, lesquels sont payables le dernier jour ouvrable du mois. Les frais de gestion peuvent varier d'une catégorie à l'autre et seront déduits en tant que charge liée à la catégorie applicable du Fonds. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, comme la TPS. Les frais de gestion pour chaque catégorie de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Catégorie A : 1,95 % par année de la valeur liquidative des parts de catégorie A du Fonds, calculé quotidiennement et payable le dernier jour ouvrable du mois.
- Catégorie F : 0,95 % par année de la valeur liquidative des parts de catégorie F du Fonds, calculé quotidiennement et payable le dernier jour ouvrable du mois.
- Catégorie I : Les frais de gestion sont négociés par l'investisseur et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de catégorie F du Fonds.

#### Remboursements de charges

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les remboursements de charges effectués par le gestionnaire se sont élevés à 448 \$ (2023 – 3 801 \$), dont une tranche de néant était à recevoir au 31 décembre 2024 (2023 – néant).

#### Participations

Au 31 décembre 2024, 257 114 parts (2023 – 216 545 parts) de catégorie F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

---

### 6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de catégories, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque catégorie donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I. Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire.

L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 1 000 \$. L'investissement minimal subséquent dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 500 \$. Le gestionnaire peut modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation absolue. L'investissement initial minimal et l'investissement minimal subséquent dans les parts de catégorie I sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire.

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la catégorie en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas.

Le produit du rachat est versé dans les deux jours ouvrables suivant la date de rachat pertinente.

Si un porteur de parts demande le rachat de parts de catégorie A ou de catégorie F du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable du Fonds visée par la demande de rachat.

Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- le changement de désignation des parts d'une catégorie à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

### 6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Parts rachetables au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la fin de l'exercice
<b>31 décembre 2024</b>					
Catégorie A	227 215	21 685	(34 221)	11 949	226 628
Catégorie F	1 914 759	407 179	(317 722)	126 202	2 130 418
Catégorie I	214 041	2 360	(199)	15 580	231 782
<b>31 décembre 2023</b>					
Catégorie A	222 080	31 167	(35 349)	9 317	227 215
Catégorie F	2 385 362	332 996	(910 754)	107 155	1 914 759
Catégorie I	198 191	3 753	(128)	12 225	214 041

#### Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

### 7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

---

### 7. GESTION DES RISQUES (suite)

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 39 630 862 \$ (2023 – 31 024 631 \$).

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés.

Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

### 7. GESTION DES RISQUES (suite)

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2024, 99 % (2023 – 99 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 3 918 786 \$ (2023 – 3 067 377 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

#### Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Placements détenus</b>		
Services de communications	4,1	4,8
Biens de consommation discrétionnaire	8,5	12,3
Biens de consommation de base	5,6	10,0
Énergie	17,8	17,4
Services financiers	16,3	12,4
Produits industriels	17,2	15,2
Technologies de l'information	8,1	7,2
Immobilier	6,2	4,0
Services publics	7,5	6,9
Matières	7,8	8,9
Total des placements nets	99,1	99,1
Trésorerie	0,8	0,8
Autres actifs et passifs	0,1	0,1
	100,0	100,0

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

### 7. GESTION DES RISQUES (suite)

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de change au 31 décembre 2024.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
<b>31 décembre 2024</b>						
Dollar américain	20 320 \$	3 181 146 \$	3 201 466 \$	1 016 \$	159 057 \$	160 073 \$
	20 320 \$	3 181 146 \$	3 201 466 \$	1 016 \$	159 057 \$	160 073 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0,05	8,04	8,09	0,00	0,40	0,40

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de change au 31 décembre 2023.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
<b>31 décembre 2023</b>						
Dollar américain	11 522 \$	2 738 839 \$	2 750 361 \$	576 \$	136 942 \$	137 518 \$
	11 522 \$	2 738 839 \$	2 750 361 \$	576 \$	136 942 \$	137 518 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0,04	8,85	8,89	0,00	0,44	0,44

### 8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de l'entente relative au Fonds, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Fonds. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes Veritas

## Notes annexes

31 décembre 2024

### 9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

### 10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2024, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de néant \$ (2023 – néant) et de pertes en capital reportées en avant de 8 034 \$ (2023 – 8 034 \$).

### 11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

### 12. AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>31 décembre 2024</b>			
Catégorie A	621 535 \$	216 307	2,87 \$
Catégorie F	5 971 498	1 930 012	3,09
Catégorie I	688 138	215 138	3,20
<b>31 décembre 2023</b>			
Catégorie A	178 609 \$	217 431	0,82 \$
Catégorie F	2 022 446	1 915 900	1,06
Catégorie I	220 730	201 248	1,10